



Mon Plan Rénov : le coup de pouce

La Communauté d'agglomération Melun Val de Seine souhaite soutenir les propriétaires engageant des travaux d'amélioration de leur logement.

Elle a donc mis en place, sur les 20 communes qui la compose, le dispositif d'aides financières Mon Plan Rénov'. Cette aide peut venir en complément d'[une aide de l'Anah](#), mais elle peut aussi venir financer un projet non éligible aux aides de l'Anah.

Mon Plan Rénov' s'adresse aux logements du parc privé (appartements ou maisons) **construits depuis plus de 15 ans**

Il est destiné aux **travaux liés aux économies d'énergie** (isolation, ventilation, menuiseries, chauffage), mais aussi pour **lutter contre l'habitat indigne** (remise aux normes générales, suppression de l'exposition au plomb..) ou pour **l'adaptation du logement à la vieillesse et au handicap**.

Il s'adresse aux propriétaires qui occupent leur logement, aux propriétaires qui louent leur logement, mais aussi aux copropriétaires

Les aides Mon Plan Rénov' sont versées **sous condition de ressources** pour les propriétaires occupants et sous condition de loyers plafonnés pour les propriétaires bailleurs.

Pour un propriétaire qui occupe son logement :

- 5 % à 40 % du montant total pour un plafond de travaux de 20 000 € HT (pour l'amélioration énergétique) ou de 50 000 € HT (pour l'habitat indigne).

Pour un propriétaire qui loue son logement :

- 5 % à 40 % du montant total pour un plafond variable selon la surface du logement. L'aide varie par ailleurs en fonction du niveau du loyer pratiqué après les travaux.

Pour les syndicats de copropriétés :

L'aide peut atteindre 1 000 € maximum par lot d'habitation lorsqu'il s'agit de travaux dans les parties communes. Cette aide est versée en complément, le cas échéant, des aides à la rénovation des logements sur les parties privatives.

Pour savoir si votre projet est éligible pour Mon Plan Rénov', **contactez l'Espace Info Énergie :**

- du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h
- par téléphone au 01 64 31 19 67
- par mail à l'adresse : info-energie@me77.fr

Si votre projet est éligible, vous pourrez mobiliser un des opérateurs du territoire que l'Espace Info Énergie vous conseillera afin de finaliser votre demande de subvention.

A votre charge, l'intervention de cet opérateur est remboursée (à hauteur de 560 € pour les travaux de rénovation énergétique) dans le cadre des subventions de Mon Plan Rénov'.



Dernière recommandation :

Ne commencez pas les travaux avant le dépôt des demandes de subvention !

TÉLÉCHARGER



Dépliant de présentation Mon Plan Rénov'

PDF - 2,1 Mo





**D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE**
297, rue Rousseau Vaudran
CS 30187 - 77 198 Dammarie-lès-Lys

Téléphone:
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30